



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200023778-20240411-DL2024_02_12-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2024 - 02 - 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI,

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Création d'emplois permanents et modification du
tableau des effectifs**

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L.332-14 L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Direction Développement économique

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 18 février 2021, un emploi non permanent de contrat de projet de 3 ans avait été ouvert avec pour objectif d'établir un programme d'actions en faveur de l'agriculture.

Au terme de ces 3 ans, plusieurs actions ont été enclenchées et une relation privilégiée instaurée avec le monde agricole. Mais c'est principalement l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a pu aboutir après un travail mené de concert avec les acteurs du territoire. Celui-ci vient d'être présenté au Conseil Communautaire du 29 février dernier.

Lors de la présentation et des échanges lors du dernier Bureau Communautaire, les élus ont considéré que la mise en œuvre de ce PAT devait aboutir à des actions concrètes, rapides et mesurables.

Au regard des enjeux autour de l'agriculture et des actions à initier, à mener ou à coordonner sur le territoire, il semble ainsi opportun compte tenu de l'expertise nécessaire et de l'autonomie requise dans le pilotage des actions de créer un poste d'Ingénieur Territorial correspondant.

Il est donc proposé de créer un poste de chef de projet Agriculture et Alimentation de catégorie A, sur le grade d'ingénieur, à temps complet.

Direction de l'Assainissement

Lors de la séance du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023, il avait été décidé de mettre en place une cellule permettant de réaliser l'ensemble des contrôles du SPANC et des contrôles dans le cadre de vente du SPAC nécessitant de créer 6 postes à temps plein.

Pour que ce service soit opérationnel dès le 1^{er} janvier 2025, il convient, d'ores et déjà, de créer 3 postes de contrôleurs qui devront être recrutés après l'été prochain.

Il est donc proposé de créer 3 postes à temps complet de contrôleurs de branchements de catégorie C sur le grade d'adjoint technique.

Avancements de grade

Afin de permettre la nomination d'agents suite aux avancements de grade de l'année 2024, il convient de créer les postes correspondants. Il est précisé que suite à ces nominations, il conviendra de supprimer les emplois devenus inutiles mais après avis du Comité Social Territorial Commun. Ces suppressions interviendront donc lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur :

- la création d'un emploi permanent à temps complet de chef de projet Agriculture et Alimentation au sein de la Direction « Développement économique » au grade d'ingénieur,

- la création de 3 emplois permanents à temps complet de contrôleurs de branchements au sein de la Direction « Assainissement » sur le grade d'adjoint technique,
- la création de 2 emplois permanents d'Attaché Principal à temps complet pour permettre ces avancements de grade,
- la création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet pour permettre un avancement de grade,
- la création de 4 emplois permanents d'Agent de maîtrise Principal à temps complet pour permettre ces avancements de grade,
- la création de 2 emplois permanents d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre ces avancements de grade,
 - la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le BP 2024, Chapitre 12,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 14 décembre 2023,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de chef de projet Agriculture et Alimentation au sein de la Direction « Développement économique »,

Considérant la nécessité de créer 3 emplois permanents à temps complet de contrôleurs de branchements au sein de la Direction « Assainissement »,

Considérant la nécessité de créer 9 emplois permanents pour permettre les avancements de grade,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à la majorité (6 oppositions : Monsieur Laurent BOUDELIER, Madame Valérie VECCHI, Madame Dominique MALARY, Monsieur Jean-Baptiste RABINIAUX, Monsieur Frédéric FOUQUET, Madame Céline DELOMME),

DECIDE :

Article 1 : de créer un emploi permanent à temps complet de chef de projet Agriculture et Alimentation au sein de la Direction « Développement économique », sur le grade d'ingénieur territorial, à compter du 1^{er} mai 2024 ;

Article 2 : de créer 3 emplois permanents à temps complet de contrôleurs de branchements au sein de la Direction « Assainissement », sur le grade d'adjoint technique, à compter du 1^{er} mai 2024 ;

Article 3 : de créer 9 emplois permanents suivants pour permettre les avancements de grade, à compter du 1^{er} mai 2024 :

FILIERES	EMPLOIS CREES	NOMBRE
ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	2
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise Principal	4
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	2

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200023778-20240411-DL2024_02_12-DE

Article 4 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après, à compter du 1^{er} mai 2024 :

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 14/12/2023	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 11/04/2024	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		NOMBRE DE POSTES OCCUPES ENETP		TEMPS DE TRAVAIL
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES ENETP PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES ENETP PAR CONTRACTUES	
EMPLOI DE CABINET	DIRECTEUR DE CABINET		1	0	1		1		0,3	10,5/35ème
SOUS-TOTAL EMPLOI DE CABINET			1	0	1	0	1	0	0,3	
EMPLOI FONCTIONNEL	DGS	DGS	1	0	1	1		1		TC
	DGA	DGA	4	0	4	4		4		TC
SOUS-TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL			5	0	5	5	0	5	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR	1	0	1	1		1		TC
		ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1					TC
	ATTACHES	DIRECTEUR	1	0	1	1		1		TC
		ATTACHE PPAL	6	2	8	5	1	5	1	TC
		ATTACHE	9	0	9	4	1	4	1	TC
		REDACTEUR PPAL DE 1ERE CL	10	1	11	10		10		TC
	REDACTEURS	REDACTEUR PPAL DE 2EME CL	2	0	2	1		1		TC
		REDACTEUR	10	0	10	5	4	5	4	TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1ERE CL	22	0	22	21		21		TC
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CL	10	0	10	7		7		TC
ADJOINT ADMINISTRATIF		24	0	24	17	1	17	1	TC	
SOUS-TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			96	3	99	70	7	70	7	
FILIERE TECHNIQUE	INGENIEURS	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	0	1					TC
		INGENIEUR HORS CLASSE	1	0	1					TC
		INGENIEUR PPAL	1	0	1	1		1		TC
		INGENIEUR	2	1	3	3		3		TC
	TECHNICIENS	TECHNICIEN PPAL DE 1ERE CL	8	0	8	7	1	7	1	TC
		TECHNICIEN PPAL DE 2EME CL	3	0	3	3		3		TC
		TECHNICIEN	16	0	16	8	8	8	8	TC
	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PPAL	15	4	19	14		14		TC
		AGENT DE MAITRISE	18	0	18	14		14		TC
	ADJOINTS TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ERE CL	11	0	11	8		8		TC
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL		13	2	15	15		15		TC	
ADJOINT TECHNIQUE		47	3	50	37	1	37	1	TC	
SOUS-TOTAL FILIERE TECHNIQUE			136	10	146	108	8	108	8	
FILIERE SPORTIVE	CONSEILLERS DES APS	CONSEILLER DES APS	1	0	1	1		1		TC
		EDUCATEUR DES APS PPAL DE 2EME CL	1	0	1	1		1		TC
	EDUCATEURS DES APS	EDUCATEUR DES APS	13	0	13	7	5	7	5	TC
		OPERATEUR DES APS	3	0	3					TC
SOUS-TOTAL FILIERE SPORTIVE			18	0	18	9	5	9	5	
FILIERE CULTURELLE	ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	0	1					TC
SOUS-TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	0	1	0	0	0	0	TC
TOTAL FILIERES			257	13	270	192	21	192	20,3	

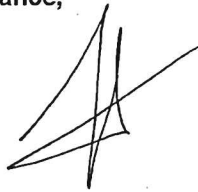
Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces recrutements ou nominations ;

Article 6 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER



Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : **17 AVR. 2024**
- de la transmission au contrôle de légalité le : **17 AVR. 2024**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **17 AVR. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.